

dhesion aux propositions constituerait une infraction du principe de l'autonomie coloniale. Le Canada apprécie hautement la somme d'indépendance locale qui lui a été graduellement accordée par ses autorités impériales et qui a produit de si heureux résultats sous le double rapport du progrès matériel du pays et de l'affermissement des liens qui l'unissent à la mère patrie. Mais tout en s'abstenant, pour ces raisons, de souscrire aux propositions de l'Amirauté et du Bureau de la Guerre, les ministres canadiens comprennent parfaitement le devoir qu'il y a pour le Canada, à mesure qu'il grandit en population et en richesse, de dépenser plus largement pour les préparatifs nécessaires à sa propre défense, tâche que tout pays doit assumer et prendre à sa charge.

Il est naturel que les contribuables du Royaume-Uni aspirent à être soulagés de quelques-unes des charges que leur fait porter la dépense militaire. Dans le développement de son propre système de milice, le Canada sera toujours disposé à répondre à ce désir, en prenant à sa charge quelques-uns des services qui, chez lui, avaient toujours jusqu'ici relevé du gouvernement impérial. Ce que le Canada a déjà fait doit être une garantie des dispositions du peuple canadien à reconnaître ses propres obligations.

Dans les premières années de la Confédération, il fut arrêté entre le gouvernement impérial et le gouvernement canadien que le Canada dépenserait annuellement près de \$1,000,000 pour son système de milice. Ce chiffre de dépense fut, de temps à autre, volontairement augmenté, et aujourd'hui, exclusivement faute de la dépense spéciale qu'entraîne le maintien de la garnison d'Halifax, le Canada consacre annuellement \$2,000,000 à sa milice.

Comme il a été question de l'efficacité d'un corps de milice canadienne, il ne sera pas sans intérêt de remarquer que de nombreuses améliorations ont été réalisées au cours des quelques dernières années. Citons tout particulièrement l'organisation d'un corps médical militaire et la création d'un corps d'intendance, le renforcement des états-majors de quartiers généraux et de districts, de plus grands soins apportés dans le choix des officiers de l'effectif permanent, et de bien plus grandes facilités pour l'entraînement des officiers de la milice active.

Une loi de pension militaire a été promulguée pour l'état-major et l'effectif permanent. Chaque année, depuis six ans, les corps ruraux, dans les camps d'instruction, et les corps civils, aux quartiers généraux de bataillon, ont fait l'exercice. On a établi à Ottawa une école d'infanterie qui donne les résultats les plus satisfaisants. Par tout le Canada, dans les centres importants, on a établi et on établit encore, aux frais du pays, des Champs de tir à la carabine; dans les endroits de moindre importance, les corps locaux reçoivent une allocation en argent pour les mêmes fins. Des associations de tir, dont les membres sont tenus, au besoin, au service militaire, sont en voie d'organisation, et on contribue au maintien de ces associations par le prêt de carabines et le don de munitions. Une réserve d'officiers a été établie et plusieurs autres améliorations ont été réalisées dans d'autres branches importantes du service.

On peut citer, comme preuve d'efficacité, ce qu'a fait le ministère de la Milice lors de l'envoi des contingents en Afrique Sud. Outre l'excellent travail qui a pu être accompli en dehors des contingents purement canadiens, il est certainement digne de remarque que le premier contingent, commandé par le colonel Galt, composé de 1,000 hommes pris dans chaque section du Canada — une étendue de 4,000 milles de territoire, allant d'un océan à l'autre — fut organisé, entièrement équipé et embarqué dans une période de 11 jours; et qu'un deuxième contingent, composé de 1200 hommes — artillerie de campagne et infanterie à cheval — fut, peu de temps après, organisé, équipé et embarqué de la même manière dans l'espace de trois semaines.

Toutefois, si les ministres attirent ainsi l'attention sur les progrès accomplis par le Canada dans son organisation militaire, ils n'ont pas la prétention de croire que la perfection a été atteinte. S'il existe des défauts, le gouvernement canadien a le plus grand désir de les supprimer; c'est pour cela que les avis et l'aide des officiers expérimentés de l'armée impériale seront